

**CONSOMMATION
= PROTECTION**

**— SMART
GOOD —
— THINGS**

**Rapport financier semestriel
2023**

SOMMAIRE

1. Les états financiers.....	3
1.1. Bilan	4
1.2. Compte de résultat.....	6
2. Notes annexes aux états financiers.....	8
2.1. Faits marquants du semestre.....	9
2.2. Règles, méthodes comptables et notes relatives aux états financiers.....	13
3. Rapport semestriel d'activité.....	19
2.1. Activité du premier semestre.....	20
2.2. Evènements survenus post clôture du semestre.	22

LES ETATS FINANCIERS

LE BILAN - ACTIF

ACTIF en €	du 01/01/2023 au 30/06/2023 (6 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	11		11	11
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	275 020	35 270	239 750	119 750
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	50		50	50
Prêts				100 000
Autres immobilisations financières	50 000		50 000	
TOTAL (I)	325 081	35 270	289 811	219 811
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	47 333 621	16 087	47 317 534	28 318 138
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs	18 197		18 197	
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	853 126		853 126	4 898 554
. Autres	14 923 664	163 659	14 760 005	11 078 565
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	385 691		385 691	187 121
Instrument financiers à terme et jetons détenus				
Charges constatées d'avance	2 368 636		2 368 636	3 495 786
TOTAL (II)	65 882 935	179 746	65 703 189	47 978 164
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	87 130		87 130	116 173
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	66 295 145	215 016	66 080 130	48 314 148

LE BILAN - PASSIF

PASSIF en €	du 01/01/2023 au 30/06/2023 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 1 258 404)	1 258 404	1 192 479
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	50 298 055	31 393 712
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 294 837	-166 680
Résultat de l'exercice	-2 249 971	-1 128 157
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
TOTAL (I)	48 011 652	31 291 354
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et Charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles	4 808 057	917 261
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	1 318 470	4 310 781
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 569 678	3 880 902
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	229 707	111 626
. Organismes sociaux	91 956	71 586
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 786 809	4 722 371
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	10 203	6 103
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	58 233	806 800
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	2 195 365	2 195 365
TOTAL (IV)	18 068 478	17 022 794
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	66 080 130	48 314 148

LE COMPTE DE RESULTAT

En €	Du 01/01/2023 au 30/06/2023 (6 mois)			du 01/01/2022 au 30/06/2022 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
	France	Exportations	Total	Total	Total
Ventes de marchandises	5 904 651		5 904 651		
Production vendue biens					
Production vendue services	10 555 198		10 555 198	58 082	21 416 489
Chiffres d'affaires Nets	16 459 850		16 459 850	58 082	21 416 489
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges					
Autres produits			0	0	161
Total des produits d'exploitation (I)			16 459 850	58 082	21 416 650
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			5 518 366		
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			12 604 301	494 029	21 710 043
Impôts, taxes et versements assimilés			6 277	11 880	15 816
Salaires et traitements			526 044		317 995
Charges sociales			209 406		123 214
Dotations aux amortissements sur immobilisations			29 043	29 043	58 086
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant			23 449		156 297
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			1		180
Total des charges d'exploitation (II)			18 916 887	534 952	22 381 631
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-2 457 037	-476 870	-964 981
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations				9 397	107 616
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			317 365		
Reprises sur provisions et transferts de charges			100 000		
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			417 365	9 397	107 616
Dotations financières aux amortissements et provisions				200 000	135 270
Intérêts et charges assimilées			209 864	73 410	135 397
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			209 864	273 410	270 667
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			207 501	-264 013	-163 051
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-2 249 536	-740 883	-1 128 032

Compte de résultat (suite)
En €

	du 01/01/2023 au 30/06/2023 (6 mois)	du 01/01/2022 au 30/06/2022 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		116	116
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels (VII)		116	116
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	435		242
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles (VIII)	435	116	242
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-435	116	-126
Participation des salariés (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)			
Total des Produits (I+III+V+VII)	16 877 215	67 596	21 524 383
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	19 127 186	808 362	22 652 540
RESULTAT NET	-2 249 971	-740 766	-1 128 157
Dont Crédit-bail mobilier			
Dont Crédit-bail immobilier			

NOTES ANNEXES AU ETATS FINANCIERS

FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE

Le déploiement élargi des produits boissons dans les pharmacies

En Février 2023 et afin de poursuivre son déploiement, SMART GOOD THINGS annonce la signature d'un nouvel accord avec Directlog pour la distribution nationale de sa gamme de boissons _équilibre dédiée aux pharmacies dès mars 2023. Ce nouveau partenariat logistique et commercial permet à SMART GOOD THINGS d'intégrer la centrale d'achat pharmaceutique Directlog et d'avoir accès à plus de 9 850 pharmacies en France, ainsi qu'aux groupements de pharmacies partenaires de Directlog.



“ Cet accord de distribution nous permet de renforcer notre présence nationale dans l'ensemble des pharmacies et parapharmacies. Grâce à l'innovation que représente notre gamme _équilibre et au référencement par DirectLog, nous confortons notre engagement bon pour soi et bon pour les autres

” Serge Bueno

Un partenariat renforcé avec le Groupe Casino

Le mois de Mars marque une autre étape : Les groupes Smart Good Things et Casino renforcent leur partenariat.

En effet, le 30 mars 2023, ils ont annoncé la signature d'un accord commercial en deux volets : le développement et l'exploitation de parapharmacies, ainsi que l'installation de "shops-in-shops" dédiés aux produits alimentaires et non alimentaires innovants, au sein des hypermarchés et supermarchés CASINO. En outre, cet accord prévoit d'autres axes de coopération, notamment la possibilité d'un développement à l'international, sur le territoire nord-américain.

Dans le cadre de cet accord, il a été convenu que la participation de la société DCF dans le capital social de la société SGTH augmenterait de 4,7 %. Cette participation supplémentaire a été réalisée par l'émission de 65 925 actions ordinaires nouvelles, intégralement libérées par une compensation de créances.



Financement du développement de l'activité et émission d'instruments dilutifs

Dans le cadre de conventions de compte courant, la Société a reçu en mars 2023 des avances de trésorerie à hauteur de 1 200 000 €, dont 600 000 € de la part de sa société mère, la société israélienne THE HOME BAR BEVTECH LTD, et 600 000 € de la part d'un actionnaire, la société SC MOLIS. Ces deux avances, rémunérées au taux d'intérêt unique de 5%, ont été remboursées intégralement au mois de septembre 2023.

Sera soumis au vote des actionnaires à la prochaine assemblée générale mixte prévue le 07 novembre 2023, pour accorder une délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission d'un emprunt obligataire par voie d'émission de :

- 35 000 obligations à bons de souscription d'actions attachés d'une valeur nominale de cents (100) euros chacune, soit un montant nominal total en principal de 3 500 000 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société Vibration International ;

- 17 500 obligations à bons de souscription d'actions attachés d'une valeur nominale de cents (100) euros chacune, soit un montant nominal total en principal de 1 750 000 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la SAS Molis ;

- 17 500 obligations à bons de souscription d'actions attachés d'une valeur nominale de cents (100) euros chacune, soit un montant nominal total en principal de 1 750 000 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société Pignela Capital ;

Aussi, il y sera prévu la division par vingt (20) de la valeur nominale de l'action et l'échange corrélatif de vingt (20) actions nouvelles de cinq centimes (0,05 euro) d'euro contre une (1) action ancienne d'un (1) euro ;

Par ailleurs et depuis la clôture de l'exercice 2022, la Société a procédé à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital qui s'élève au 30.06.2023 à 1.258.404 euros, comme suit :

- Le 2 janvier 2023, le Président Directeur Général, faisant usage de la subdélégation de compétence consentie par le Conseil d'administration le 29 juillet 2022, lui-même agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale du 29 juillet 2022 en vertu de sa 32ème résolution, a décidé procéder à l'émission de 43.804 BSA 2023, réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des sociétés K-MARO CAPITAL SARL et REMCO SARL, pour un prix d'émission de 9,60 euros chacun, soit un montant total de souscription de 420.518,40 euros.

- Le 28 février 2023, le Président Directeur Général, faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été conférée par le Conseil d'administration au cours de sa réunion en date du 21 décembre 2022, en vertu de la 24ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 29 juillet 2022, a décidé de procéder à l'émission de 40.000 OCA 2023 d'une valeur nominale de 100 euros chacune, en une ou plusieurs fois, réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice de Monsieur Joseph Bohbot, Monsieur Serge Bueno, Monsieur William Anthony Parker, la société Pignela Capital SA et la Société SC Molis.



Une nouvelle organisation

En Mai 2023, le groupe renforce son équipe de direction avec la nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué, Cédric Osternaud. Directement rattaché à Serge Bueno, Président Directeur Général et fondateur de Smart Good Things Holding (la « Société »), ils poursuivront la mise en œuvre du plan de croissance.

Evolution de la composition du Conseil d'administration :

Dans le cadre de l'évolution de la composition du Conseil d'administration de la Société, Madame Karine Melloul et Madame Catherine Kerrevel ont accepté, d'un commun accord avec la Société, de quitter leurs fonctions d'administratrices de Smart Good Things Holding. Monsieur Cédric Osternaud a rejoint le conseil d'administration en qualité d'administrateur de la Société au cours de l'Assemblée Générale Mixte.

Transfert du siège social de la Société :

Anciennement domiciliée au 4, rue Bernard Palissy à Puteaux (92800), Smart Good Things Holding a transféré son siège social au 59, avenue Marceau à Paris (75116) depuis le 15 mai 2023.

REGLES, METHODES COMPTABLES ET NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêté des comptes

Les comptes semestriels de la Société Smart Good Things Holding au 30 juin 2023 ont été arrêtés par la Direction et présentés pour approbation au Conseil d'administration réuni le 31 octobre 2023.

Principes et méthodes comptables

2.2.1. Cadre général:

Référentiel comptable: Le bilan et le compte de résultat de SGTH sont établis conformément aux dispositions légales françaises, en particulier les Règlements 2014-03 et 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation: Les comptes ont été arrêtés sur la base du principe de continuité de l'exploitation. Ce principe est supporté par des prévisions de trésorerie sur 12 mois, reposant sur les perspectives de développement du Groupe. La Société bénéficie par ailleurs du soutien financier de son principal actionnaire de référence pour une durée minimale de 18 mois, mais travaille, par ailleurs, en plus de l'emprunt de l'obligataire de 7 millions d'euros octroyé par les actionnaires, sur de nouvelles sources de financement afin d'assurer le développement de ses activités.
- Permanence des méthodes comptables et modalités de calcul d'un exercice à l'autre;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes semestriels.

Hypothèses et estimations: La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. La direction revoit régulièrement ces estimations et hypothèses, qui intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture et les informations disponibles à la date de préparation des états financiers, en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est donc possible que les résultats réels puissent différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les jugements exercés par la Direction ayant un impact significatif sur les états financiers concernant principalement l'évaluation des titres de participation et des créances liées aux participations.

2.2.2. Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition (hors frais accessoires). Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence. La valeur d'inventaire est déterminée par référence à leur valeur d'utilité, laquelle est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels, des valeurs indicatives de transactions sur le capital ou sur les quotes-parts de situation nette de ces entités. Lorsque la valeur d'inventaire de la participation est négative, une provision pour dépréciation des créances rattachées (y compris les créances d'exploitation) est enregistrée, à due concurrence, en complément de la dépréciation des titres, et également, le cas échéant, une provision pour risque au-delà. Au cours de l'exercice 2023, la société Smart Good Things Holding a acquis les participations suivantes :

- 100% du capital de la société par actions simplifiée Smart Good Care pour un montant de 50.000 €, société de commerce de produits parapharmaceutiques.
- 100% du capital de la société par actions simplifiée SMART GOOD Discovery pour un montant de 50.000 €, société commercialisant des produits de startups innovantes et généreuses dans les shops-in-shops.
- 100% du capital de la société par actions simplifiée SMART GREAT SPORT pour un montant de 20 000 €, renommée le 20/06/2023 Smart Good Retail, pour la distribution et le commerce de produits alimentaires et non alimentaires.

Pour rappel, les titres de participation MAXIDELICE et SMART GOOD PRODUCTION dont la valeur nette comptable a été ramenée à zéro à la fin de l'exercice 2022 sont en cours liquidation.

Par ailleurs :

- La société par actions simplifiée Smart Good Things constituée le 24 janvier 2018 qui a pour activité la production et la distribution de produits innovants issus de la consommation courante (i.e. boissons et micronutrition) ; détenue à 100% par La Société, devient Smart Good Bevtech,
- La société par actions simplifiée Smart Good Nutridrinks constituée le 31 décembre 2020 et qui avait pour activité la fabrication, la distribution et la commercialisation de boissons, détenue à 100% par La Société, devient Smart Good Upcycling et se charge de commercialiser des produits confectionnés dans des chantiers d'insertion à partir de matières destinées à destruction.
- La société par actions simplifiée Smart Good Alliance constituée le 6 mai 2022 et qui est une plateforme - régie publicitaire au profit du maintien des aînés, détenue à 100% par La Société, devient Smart Good Connect.

Aussi :

- La Société détenait 35% du capital social et des droits de vote de la société Smart Good Chez Vous constituée le 04 juillet 2017 et ayant pour activité principale la distribution, la commercialisation de produits de bien-être et des services à la personne sous toutes ses formes et notamment en boutique, en ligne, en vente à domicile. Elle cède ses actions, le 27.09.2023, à la société Smart Good Bevtech qui a souhaité s'adjoindre l'activité déployée de la société Smart Good Chez Vous,
- Un fonds de dotation Smart Good Foundation a été constitué le 1er juin 2021 et a pour activité la réalisation de projets solidaires et actions d'intérêt général portés par le Groupe.

Variation des capitaux propres

	Capital	Primes liées au capital	Bons de souscriptio n d'actions	Réserves	Report à nouveau	Résultat Net	Capitaux Propres
31/12/2021	10 000					- 166 680	156 680
Affectation du résultat N-1					- 166 680	166 680	-
Distribution de dividendes							-
Variation de capital en numéraire	1 182 479	31 393 312	400				32 576 191
Résultat						- 1 128 157	- 1 128 157
31/12/2022	1 192 479	31 393 312	400	-	- 166 680	- 1 128 157	31 291 354
Affectation du résultat N-1					- 1 128 157	1 128 157	-
Distribution de dividendes							-
Variation de capital en numéraire	65 925	17 733 825	1 170 518			- 2 249 971	16 720 297
Résultat							-
30/06/2023	1 258 404	49 127 137	1 170 918	-	- 1 294 837	- 2 249 971	48 011 652

2.2.3. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à cette dernière, une dépréciation est enregistrée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des créances intragroupe est appréciée globalement avec celle des titres de participation selon les règles définies ci-avant.

2.2.4. Comptes de régularisation actif

Le solde des comptes de régularisation actif concerne essentiellement les charges constatées d'avance portant sur les prestations facturées mais non encore fournies, dans le cadre du partenariat stratégique mis en place en décembre 2022 avec le groupe CASINO, de son renforcement en mars 2022, du contrat de collaboration sportive et du contrat de communication corporate.

2.2.5. Charges à répartir

Les charges à répartir correspondent aux frais d'émission des emprunts obligataires. Elles sont amorties sur la durée des emprunts, à savoir 3 ans.

2.2.6. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la Société un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

La provision comptable est réévaluée à chaque clôture suivante et réajustée, à la hausse ou à la baisse. Elle est reprise lorsque l'obligation n'existe plus.

2.2.7. Comptes de régularisation passif

Le solde des comptes de régularisation passif concerne essentiellement les produits constatés d'avance portant sur la refacturation aux filiales opérationnelles des prestations facturées mais non encore fournies par Casino dans le cadre du partenariat mis en place.

2.2.8. Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires comprend la refacturation aux filiales des charges supportées dans le cadre du partenariat stratégique avec le groupe CASINO, les flux liés au mandat de gestion de certaines parapharmacies du groupe Casino, ainsi que des refacturations de prestations diverses aux filiales.

Il englobe :

- La refacturation de la licence de marque Care parapharmacies by Casino liée à l'exploitation des parapharmacies Casino à la société Smart Good Care.
- La refacturation de la licence Casinovations relative à l'exploitation des shop-in-shop's à la société Smart Good Discovery.
- La refacturation du stock des produits Casino destinés au développement de l'activité de la société Smart Good Connect.
- La refacturation du stock des produits – parapharmacies destinés à l'exploitation à la société Smart Good Care.
- Des frais de suivi et de contrôle de gestion des parapharmacies facturées à la société Smart Good Care.
- La comptabilité du Chiffre d'affaires de la Société Smart Good Care, à titre transitoire pour son compte.
- La mise à disposition du personnel de la société dans l'activité des sociétés filiales.

Ventilation du chiffre d'affaires net

	du 01/01/2023 au 30/06/2023 (6 mois)			du 01/01/2022 au 30/06/2022 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
	France	Exportations	Total	Total	Total
Ventes de marchandises	5 904 651		5 904 651		
Production vendue biens					
Production vendue services	10 555 198		10 555 198	58 082	21 416 489
Chiffres d'affaires Nets	16 459 850		16 459 850	58 082	21 416 489

2.2.9. Charges externes

Représentant des coûts que l'entreprise doit payer à des tiers pour des biens ou des services nécessaires à son fonctionnement, les charges externes comprennent principalement des frais de partenariat sportif, mais aussi des commissions de gestion, des frais de location et de communication, mais aussi des frais financiers, juridiques et bancaires

2.2.10. Nature des éléments exceptionnels du fait de leur importance ou de leur incidence, affectant les comptes intermédiaires au 30.06.2023

Le renforcement du partenariat stratégique avec le Groupe Casino conclu le 29.03.2023 a engendré des opérations qualifiées d'exceptionnelles et qui affectent les comptes du premier semestre 2023.

Dans ce cadre, les Parties ont pu conclure entre elles un term sheet le 29.03.2023 ayant pour objet la fourniture de prestations et de produits qui ont été facturées par Casino à SGTH, et qui a eu à charge de refacturer aux entités concernées du Groupe le coût desdites prestations et produits :

- La mise à disposition par Casino de ses salariés « sourcing » pour un montant de 200.000€ HT a été comptabilisé en charges constatées d'avance.
- La mise à disposition des espaces nécessaires aux shops-in-shops et à leur fonctionnement et de la licence exclusive de la marque semi-figurative « CASINOVATIONS » d'un montant de 2.800.000€ HT payé par compensation de créances par titres et refacturé à SMART GOOD DISCOVERY pour exploitation.
- La mise à disposition des parapharmacies, de la licence exclusive de la marque semi-figurative « CARE PARAPHARMACIE BY CASINO » d'un montant de 6.700.000€ HT payé par compensation de créances par titres et refacturé à SMART GOOD CARE pour exploitation.
- La cession des stocks de produits de parapharmacie pour un montant 4.000.000€ HT, payé par compensation de créances par titres et refacturé à à SMART GOOD CARE pour son activité.
- La fourniture des produits nécessaires au développement de l'activité SMART GOOD CONNECT, un prix égal, à 1.600.000 euros TTC, payé par compensation de créance par titres et refacturé à cette dernière.
A titres transitoire, la société et le groupe Casino ont signé un mandat de gestion permettant à ce dernier :
- La réalisation d'approvisionnement, de gestion de stocks et de merchandising des produits parapharmaceutiques, moyennant une commission de 10% sur le montant des achats.
- La gestion des ventes et l'encaissement du chiffre d'affaires moyennant 1.5% du chiffre d'affaires encaissé.

Des factures d'achats et des auto-factures ont été émises par Casino à la Société, temporairement, le temps que la société SMART GOOD CARE ait été créée ;
Dès la création de cette dernière (La société SMART GOOD CARE), la Société a pu lui refacturer les achats des produits parapharmaceutiques et le chiffres d'affaires des parapharmacies.

2.2.11. Informations sur les transactions avec les parties liées

Au cours du semestre, il a été conclu les principaux conventions et contrats suivants avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce :

Entité concernée	Nature de la convention	Montant au 30.06.2023
THE HOME BAR BEVTECH TLD	Convention de compte courant rémunéré	630.000 € (dette) Remboursé en septembre
SAS MOLIS	Convention de compte courant rémunéré	630.000 € (dette) Remboursé en aout
Distribution France Casino	Renforcement du partenariat stratégique	248 520,64 € (dette)

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE



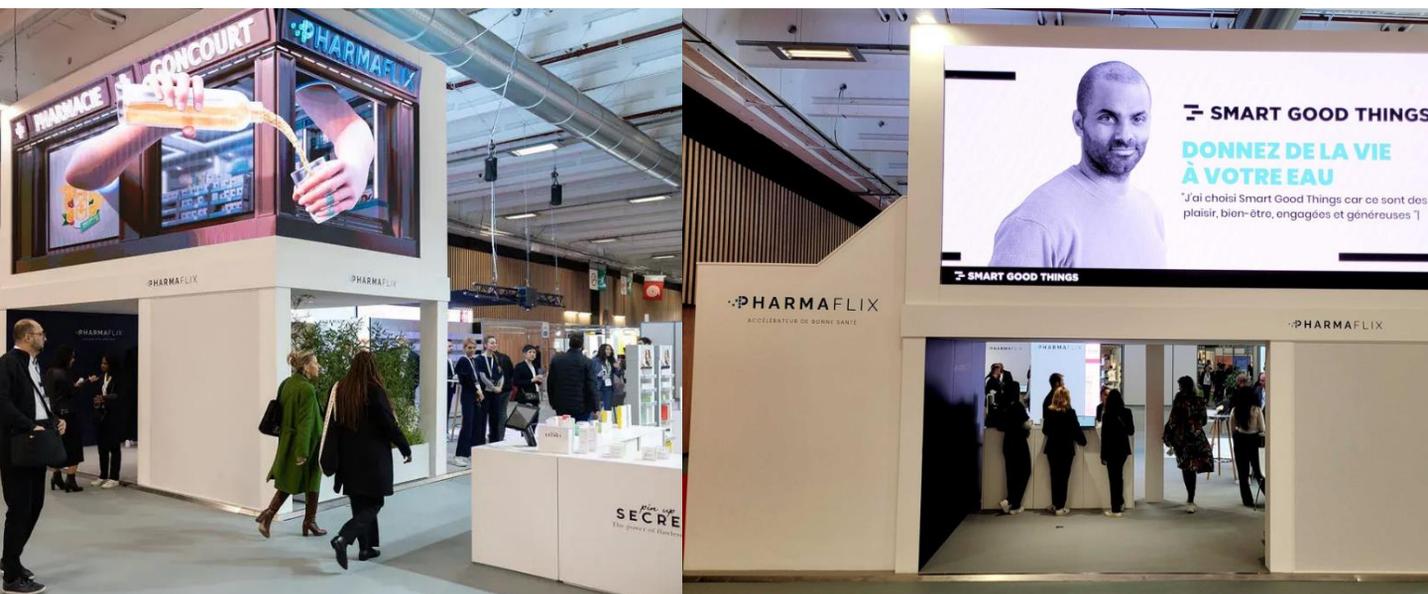
Smart Good Things au SOFMMAA 2023

Le 21 et 22 janvier 2023, la présence éminente de Smart Good Things fut notée au sein du congrès national de médecine morphologique et anti-âge (SOFMMAA). Parmi les illustres convives figuraient Messieurs Serge Bueno, Tony Parker, le Docteur Pierre Maldiney et le Professeur Vincenzo Castronovo.

Au programme, un atelier et des dégustations des produits boissons

Les bienfaits des produits Smart Good Things ont été présentés aux professionnels de la santé présents au SOFMMAA ; l'accent a été mis sur leur contribution dans le bien-être à travers leurs bénéfices fonctionnels.

Deux stands de dégustation ont été déployés pendant toute la durée du congrès avec dégustations et échantillonnage des produits Smart Good Things.



Visibilité de Smart Good Things au salon Pharmagora avec Pharmaflix

Lors du salon Pharmagora des 12 et 13 mars 2023, Smart Good Things a mis en lumière sa gamme phare "Équilibre pH Neutre". Ces boissons, plus qu'un simple plaisir gustatif, se positionnent comme des produits axés sur une hydratation optimisée et l'équilibre du pH corporel. Elles intègrent des extraits de plantes sélectionnées, tels que le gingembre, le thym, le pissenlit, et dans certaines variantes, de la vitamine C, offrant ainsi de multiples bénéfices fonctionnels.



EVENEMENTS POST CLOTURE DU SEMESTRE

Smart Good Things s'associe à Newrest

En juillet 2023, Smart Good Bevtch révèle ce partenariat qui lui permet de distribuer sa boisson Smart and Good au Bar des trains TGV Inoui.

La boisson dosette Smart and Good goût citron permet de préparer sa boisson soi-même. Une fois versée dans 500ml d'eau bien fraîche, cette poudre à boire est prête à être dégustée. Elle est disponible à la carte du Bar TGV INOUI à partir de mi-juillet et jusqu'à mi-octobre 2023 au prix de 1€ la dosette.



Smart Good Things poursuit le déploiement de ses préparations pour boissons innovantes Ce sont plus de 400 hypermarchés, à partir du mois d'août 2023, supermarchés et hyperfrais du groupe Casino qui distribuent les préparations Smart and Good au rayon boissons sans alcool de ces magasins. Un déploiement commercial rapide qui s'accompagne d'une campagne marketing stratégique avec une offre promotionnelle de lancement en été a été réalisé.

Projet d'émission d'un emprunt obligataire

D'un montant global de 7 000 000 euros sous forme d'OBSA, la société annonce envisager, en septembre, l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant global de 7 000 000 euros sous forme d'obligations assorties de bons de souscription d'actions attachés (« OBSA »). Cette émission d'OBSA serait réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de la société par actions simplifiée (« SAS ») Vibration International, dont le Président est Monsieur Serge Bueno (à hauteur de 3 500 000 euros), la SAS Molis, dirigée par Monsieur Patrick Molis (à hauteur de 1 750 000 euros) et la SAS Pignela Capital, société de droit suisse, dirigée par Monsieur Thierry de Mitri (à hauteur de 1 750 000 euros).

Cette opération serait destinée à financer le développement de la Société. Les OBSA porteraient intérêts à un taux annuel égal à la somme de 8,00% l'an. Chaque bon de souscription d'actions attachés aux obligations émises donnerait droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle de la Société au prix de 100 euros par action ordinaire.

Cette émission d'OBSA réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription, sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires convoquée à cet effet le 7 novembre 2023 à 14h dans les locaux de l'Hôtel Édouard VII, situés au 39 avenue de l'Opéra, 75002 Paris.

Suspension de cotation de l'action Smart Good Things Holding

La société Smart Good Things Holding annonce, le 23 octobre, avoir demandé à Euronext de procéder à la suspension de la cotation de son titre (Euronext Access+ Paris - FR001400CDB7 – MLSGT) à partir du mardi 24 octobre 2023 avant bourse.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un placement privé visant à apporter à la société les ressources nécessaires à l'accélération de son développement et de sa notoriété, avec en ligne de mire le lancement d'un projet majeur qui sera dévoilé au marché le 16 novembre 2023.

La date de reprise de cotation sera indiquée par voie de communiqué de presse dès que possible.

**— SMART
GOOD —
— THINGS**

**SMART GOOD THINGS
HOLDING**

Société par actions

59 Avenue Marceau

75116 Paris